

Les **FICHES PRATIQUES** des  
Mardis de la création / reprise

# Domiciliation et Activité

Comprendre la distinction entre domiciliation et exercice à domicile est essentiel pour la conformité et l'efficacité opérationnelle des entreprises.



JANVIER 2026

## Domiciliation

- 📍 Adresse administrative du siège social
- 📄 Figure sur les documents officiels
- ✓ Possible si pas d'interdiction (bail / copropriété)
- ⌚ Temporaire jusqu'à 5 ans pour une société

## Exercice de l'activité

- 🏢 Activité réellement exercée au domicile
- 🔊 Pas de nuisance ni réception de clientèle
- 🏛️ Autorisation possible de la mairie (zones tendues)
- ⚖️ Règles spécifiques selon la commune

### Démarches clés :

- Lettre recommandée au bailleur
- Déclaration au greffe avant 5 ans
- Vérifier les clauses du bail/copropriété

📅 Pour une société, domiciliation à domicile peut être temporaire (5 ans) sous conditions

💡 À retenir : Domicilier ≠ Exercer son activité

# Cas pratique

## Profil

- Julie, graphiste freelance (auto-entrepreneur)
  - Travaille seule, sans réception de clients
  - Appartement en location, en zone rurale



## Domiciliation

- Possible au domicile personnel
- Adresse déclarée à l'administration
- Vérifier bail et règlement de copropriété



Conclusion : Julie peut domicilier ET exercer son activité à domicile sans formalité lourde



## Exercice de l'activité

- Activité réellement exercée au domicile
- Pas de nuisance ni réception de clientèle
- Autorisation possible de la mairie (zones tendues)
- Règles spécifiques selon la commune

# Considérations professionnelles

## Contraintes légales

Les lois de zonage et les règlements d'association des propriétaires peuvent limiter la domiciliation d'entreprise à domicile, nécessitant une vérification approfondie avant de s'établir.

## Considérations pratiques

La gestion des visites clients et de l'équipement peut être plus complexe à domicile, nécessitant des ajustements pour garantir un fonctionnement efficace.

## Implications fiscales

La domiciliation et l'exercice d'activités à domicile peuvent avoir des conséquences fiscales différentes, influençant les déductions possibles et les obligations déclaratives.

## Recommandations

Évaluez soigneusement vos besoins professionnels pour déterminer la meilleure option entre domiciliation et exercice à domicile, en tenant compte des implications légales et fiscales.

Désormais, vous pouvez domicilier votre activité dans nos locaux professionnels dédiés :

- L'Office Cowork - 15 rue du 11 novembre - 72310 Bessé sur Braye,
- Campus Innov'&Co - rue de la Cornillère - 72320 Saint-Calais.

Plus d'information ?  
Rencontrons-nous !



L'Office Cowork  
15 rue du 11 novembre  
72310 Bessé sur Braye



[missioneco@cc-vba.com](mailto:missioneco@cc-vba.com) / [campus@cc-vba.com](mailto:campus@cc-vba.com)



06 33 79 35 47



JANVIER 2026